

Chers parents,

Vous attendez des informations quant à l'organisation de la reprise de l'école le 12 mai, **et nous souhaitons partager, avec vous, ce que nous en savons et la réflexion qui en découle.**

Depuis la prise de parole de Monsieur le Premier Ministre le 28 avril, les équipes enseignantes, et Municipales sont mobilisées autour de l'organisation de la reprise des Ecoles.

Cette reprise est conditionnée à la possibilité de faire appliquer PAR TOUS les recommandations sanitaires du « PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISSEMENTS MATERNELLES ET ELEMENTAIRES Version Projet »

Elles se trouvent dans le document disponible sur le site education.gouv.fr :

« PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISSEMENTS MATERNELLES ET ELEMENTAIRES », réalisé par le ministère de l'éducation nationale, susceptible d'être complété ou ajusté en fonction de l'évolution des connaissances et de la situation sanitaire.

LES PRINCIPES GENERAUX DE CE PROTOCOLE SONT :

Les gestes barrières doivent être appliqués **en permanence, partout, par tout le monde.** Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

-Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

à l'arrivée, avant de rentrer en classe, après chaque récréation, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés, le soir avant de rentrer chez soi.

- La règle de distanciation physique, respect d'une distance **minimale d'un mètre entre chaque personne.**

Elle doit être respectée **dans tous les contextes, tous les espaces et quel que soit l'âge de l'élève (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires)**

« Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle ».

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes encadrants.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire.

Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile **et même déconseillé.**

-L'organisation des activités

Les **échanges et partages manuels de ballons, jouets, crayons, livres etc. doivent être évités** ou accompagnés de modalités de **désinfection après chaque utilisation.**

- Limiter au maximum le brassage des élèves

L'objectif est de **limiter les croisements des élèves entre classes ou entre groupes d'un même bâtiment.**

Pendant les cours et interours, les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les récréations devront être organisées **par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière.**

L'objectif qui nous est imposé est de respecter ces mesures sanitaires obligatoires au sein de l'école afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnels.

En concertation avec l'ensemble des élus du RPI, et l'inspectrice de d'Education Nationale, nous évaluons encore actuellement « l'applicabilité de ces recommandations », afin de créer des conditions d'accueil favorables au respect de ces mesures.

- **Le protocole sanitaire impose pour tous les élèves y compris de maternelle, qu'ils soient accueillis :**

- En interdisant l'utilisation des matériels et jeux collectifs (jeux de construction, coin dinette, coin poupée, cartes, livres, mobilier de jeu en récréation).
- En privilégiant à chaque instant l'utilisation de matériel individuel. (s'ils échangent un crayon, ce crayon doit être désinfecté avant l'échange)
- En limitant tous leurs déplacements y compris dans la classe.
- En ayant (comme pour les plus grands) une place assise définie et permanente.
- En respectant une distance d'au moins 1 mètre de toute personne à tout instant y compris en récréation.
- En désinfectant plusieurs fois dans la journée les toilettes, les poignées, les mobiliers.

- **Vos enfants, nos élèves de PS, MS, GS, sont-ils en capacité de tenir et supporter ces contraintes sur toute une journée de classe ?**

C'est la question à laquelle nous devons répondre avant de pouvoir organiser leur accueil en classe.

- **Les élèves de CP étant plus âgés et ayant déjà l'habitude d'utiliser du matériel individuel, sont davantage en capacité de respecter ces mesures, à la condition de maintenir de petits effectifs au sein de la classe.**

- **Le service d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire** devra être poursuivi selon les règles déjà établies et avec le même **respect strict du protocole sanitaire.**

- **La continuité pédagogique** sera poursuivie pour tous les niveaux, tant que cela sera nécessaire.

Madame, Monsieur, ce sont à ce jour les informations que nous souhaitons partager avec vous ; afin que vous ayez connaissances de nos contraintes et du fait que les modalités de la reprise prévue le 12 mai sont encore en discussion et le seront jusqu'à la semaine prochaine.

Nous aurons de nouvelles informations et recommandations de notre hiérarchie le mardi 5 mai, et une nouvelle concertation avec les élus est prévue le mercredi 6 mai.

Nous vous tiendrons bien sûr informés dès que possible des conditions définitives de cette reprise. Nous sommes conscients des difficultés d'organisation que peut engendrer cette situation et que chacun n'y trouvera pas satisfaction.

Merci pour votre confiance, votre compréhension et votre coopération,

L'équipe enseignante Anais.